

L'ÉGLISE DE VEYRAC : APPORT DE LA FOUILLE

Guy Lintz

L'intervention archéologique, rendue nécessaire par l'installation d'un nouvel autel en pierre de taille, a porté sur le chœur de l'édifice (1). En premier lieu, il s'agissait de fouiller les parties susceptibles d'être remaniées par les fondations de l'autel.

D'autre part, nous souhaitons profiter de cette intervention pour rechercher une stratigraphie hors des zones susceptibles d'être perturbées par le creusement de sépultures. La fouille devait permettre d'apporter une réponse aux questions suivantes :

— le site, siège de la paroisse de Veyrac, a-t-il été occupé dès l'époque antique comme peut le suggérer le suffixe *-acum* ?

— l'édifice a-t-il été créé de toutes pièces aux XII^e-XIII^e siècles ou bien a-t-il succédé à un lieu de culte antérieur ?

— quels remaniements l'édifice a-t-il subi ?

— quelles sont la chronologie et la typologie des inhumations ?

L'ÉGLISE AUJOURD'HUI

La paroisse de Veyrac, dans l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, a pour patron saint Martin de Tours, comme d'ailleurs plusieurs paroisses voisines groupées, selon M. Aubrun, autour de Saint-Brice, paroisse mère de Saint-Junien (2) : Oradour-sur-Glane, Saint-Gence et Saint-Martin-de-Jussac. Toutefois, Leclerc place l'église de Saint-Gence sous le patronage de saint Blaise, saint Hilaire et saint Gontran (3).

L'église actuelle a subi de nombreux remaniements. C'est une église à nef unique terminée par une abside pentagonale. La nef comprend trois travées et deux portes. L'une se situe à l'extrémité ouest de la nef, à l'aplomb du clocher construit au siècle dernier. L'autre, ouverte au sud, correspond au porche roman. La travée est donne accès à deux chapelles récentes; un faux transept dessert la sacristie au sud et une pièce symétrique située au nord (4). Cette dernière fut démolie en 1989 et l'arc qui en permettait l'accès fut muré.

(1) Elle s'est déroulée au mois de janvier 1983 avec la participation de Eric BALBO, Jean-Claude BOISSOU, Pascal DESOPPI, Catherine et Guy LINTZ, Jean MARQUAIRE, Ghislaine NODON, Marie PONCET et Christian VALLET. Nous remercions M^{me} de LAVERGNE qui nous a constamment encouragé et nous a facilité la tâche.

(2) M. AUBRUN, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Institut d'Etudes du Massif central, Clermont-Ferrand, 1981.

(3) A. LECLERC, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, Limoges, 1920-1926.

(4) Sur cette église, voir A. de LABORDERIE, *L'excursion archéologique de l'année 1937*, dans *Bull. de la Soc. Hist. et Archéol. du Limousin*, t. LXXVIII, 1939, p. 104-108.

LES SOURCES ECRITES

Plusieurs documents nous renseignent sur l'église et les modifications qu'elle a pu subir.

Les registres paroissiaux.

Seuls les plus anciens furent dépouillés (5). Ils intéressent les années comprises entre 1628 et 1659 mais avec de nombreuses lacunes. Malgré cela, ils permettent d'estimer le nombre de défunts inhumés dans l'église, de connaître leur âge et leur condition sociale sans compter quelque autre renseignement glané de-ci de-là.

On constate tout d'abord, selon les années, une grande variation du nombre de personnes enterrées dans l'église. Il est toutefois impossible de savoir si cette différence est significative ou bien si elle résulte seulement de l'absence de la mention du lieu de l'inhumation. C'est probablement le cas entre 1648 et la fin de 1651 où aucun lieu de sépulture n'est porté dans les registres. En ne tenant pas compte de cette période, il faut noter la forte proportion de défunts inhumés dans l'église puisqu'elle approche 18 %. Dans les années où les registres sont correctement tenus, on compte annuellement de 3 à 6 inhumations dans l'église. Il n'est cependant pas possible de noter une progression de leur nombre entre la période 1628-1636 et la période 1653-1657. C'est donc un minimum de 300 à 400 personnes qui auraient été enterrées dans l'église au XVII^e siècle ! Les nobles, bien entendu, étaient inhumés dans l'église :

— le 8 mai 1629, noble G. Dupuy, dans la chapelle de Notre-Dame ;

— le 1^{er} mars 1646, Peyronne de Noyon, fille de M. du Montaudeix ;

— le 6 juin 1652, Damoiselle du Châtenet.

On trouve également des gens de toutes conditions, tant des adultes que des enfants. C'est le cas d'une fille de 12 ans, d'une autre de 9 ans, d'un enfant enterré devant l'autel de sainte Catherine et d'un enfant de deux ans environ du village de Saint-Quentin, Valadié, fils de François, décédé le dimanche 9 septembre 1646 au soir, inhumé le lundi matin. Afin de permettre son inhumation dans l'église, son père s'engage à fournir la tuile pour la couverture de l'église. Ce dernier décèdera peu après car on trouve, à la date du 1^{er} octobre 1646, acte du décès de François Valadié du village de Saint-Quentin, inhumé le lendemain dans l'église. On ne sait s'il a livré la tuile promise mais le curé précise dans l'acte qu'une somme d'argent sera versée pour les réparations de l'église.

Au fil des pages, lorsque le lieu de l'inhumation est précisé, il est question, dès 1628, du petit cimetière et du grand cimetière. L'emplacement du

petit cimetière peut être déduit de l'acte d'inhumation, en 1653, d'Antoine, valet du sieur de Gain, enterré dans le petit cimetière, près du clocher. D'autres renseignements présentent moins d'intérêt pour l'étude de l'église. Mentionnons toutefois la réfection du tabernacle en janvier 1629, le passage de soldats les 5 et 8 novembre 1634 ou encore une épidémie de peste qui a tué une dizaine de personnes du village d'Etivaux entre le 7 et le 27 juillet 1629.

La visite de l'église le 16 mars 1760 (6)

Véritable état des lieux, le procès-verbal relatant cette visite apporte des précisions sur l'état et sur l'architecture de l'édifice :

La nef de 44 pieds de long et 21 pieds de large avait besoin d'être réparée... Le pavage sera refait à neuf avec les pierres qui pourront être réutilisées et d'anciennes pierres tombales prises dans le petit cimetière attenant à l'église. En cas d'insuffisance, la paroisse sera tenue d'en fournir d'autres. Son niveau sera rehaussé de façon à supprimer la marche du portail et celle du sanctuaire. Deux chapelles, consacrées à saint Roch et à sainte Catherine, se trouvaient dans la nef. Comme aujourd'hui, deux portes donnaient accès à la nef. L'une appelée grand portail doit être doublée par des planches de châtaignier. L'autre, qualifiée de grand'porte, doit être refaite à neuf.

Le clocher penche du côté du château de M. de Veyrat. Il a besoin d'être refait en entier et recouvert en bardeaux et en tuiles ainsi que la flèche. Sous le clocher se trouvait la chapelle de la Sainte Vierge. On y accédait par une porte qui avait besoin d'être doublée par des planches de châtaignier.

L'état des fonds de 1763

Il mentionne ainsi l'église : *parcelle n° 1 église paroissiale du dit lieu, clocher, chapelle et cimetière ci-joignant, confrontant d'un côté à la place publique, l'autre au chemin que l'on va du château à l'église et à autre chemin du château à la forêt.*

Le plan cadastral de 1809

Il précise l'emprise de l'église à cette époque. Il est précieux car il reproduit le plan de l'église telle qu'elle se présentait au XVIII^e siècle. On y voit une nef rectangulaire terminée par un chevet oblique. Le clocher, flanqué d'imposants contreforts, se trouve au sud du chœur. Il s'agit du clocher déjà mentionné dans le procès-verbal de 1760 en raison de son inclinaison vers le sud.

Les dossiers relatifs aux travaux effectués dans l'église (7)

(5) Arch. Départ. de la Haute-Vienne, série E, suppl. 65.

(6) Une photocopie de ce document, conservé aux archives départementales de la Haute-Vienne, nous a été communiquée par M^{me} de LAVERGNE.

(7) Arch. Départ. de la Haute-Vienne, dossier 2, 0, 3380.

Des correspondances très fragmentaires datées des années 1816-1819 concernent essentiellement des demandes de subventions destinées à financer des travaux de restauration. Il est encore question de la remise en état du clocher qui penche dangereusement vers le château et menace de s'écrouler. Les travaux envisagés en 1760 n'avaient donc pas été effectués, du moins dans leur ensemble. Il ne semble pas que les subventions sollicitées en ce début du XIX^e siècle aient permis d'effectuer des travaux importants car ce clocher ne fut démoli que 50 ans plus tard.

Dans le 3^e quart du XIX^e siècle, une importante campagne de travaux s'est étalée, par tranches successives, sur une dizaine d'années.

Avant 1862, l'église a été allongée d'une travée, édifiée vers l'ouest, sur une hauteur supérieure à celle de l'église primitive.

Un procès-verbal d'adjudication, daté du 26 avril 1862, concerne la démolition du vieux clocher, l'appropriation de la chapelle et la construction d'un nouveau clocher contre la travée rajoutée à l'ouest. Cette dernière était déjà terminée à cette date car les plans joints portent les points de raccordement sur les maçonneries existantes.

Un devis daté du 27 avril 1863 concerne la réfection de la nef existante : les travaux décrits dans ce devis approuvé par les services de la préfecture le 19 mai de la même année prévoient :

— l'exhaussement des murs au pourtour de la nef et au-dessus de la partie rectangulaire du chœur de manière à arriver au même niveau que la partie déjà faite : exhaussement de 2,60 m sur une longueur de 43 m ;

— la couverture d'une partie de la nef et du chœur en ardoises d'Angers à substituer à celle en tuiles. A noter que la travée rajoutée à la nef était déjà couverte de la sorte et devait servir de modèle ;

— la démolition du mur de la nef afin de permettre la construction de deux arcades destinées à donner accès aux chapelles ;

— la construction de deux chapelles latérales, l'une à droite et l'autre à gauche de la nef. Elles auront, à l'extérieur, 3,90 m de large et 7 m de long. La hauteur des maçonneries sera de 6,50 m, y compris 1 m de fondation. Elles comporteront une fenêtre ogivale comme celle déjà faite pour le clocher ;

— l'ouverture d'une nouvelle croisée ogivale dans la nef entre le clocher et le grand portail ;

— la construction d'une sacristie munie de croisées.

Un devis du 10 mai 1865, complété par un procès-verbal d'adjudication du 16 juin 1865, concerne les opérations à exécuter pour la construction d'une voûte d'arêtes en trois travées, de huit piliers en pierres de taille pour supporter les retombées de la voûte d'arêtes et autres ouvrages pour achever la restauration de l'église de Veyrac. Un

métré des travaux complémentaires à cette adjudication fait mention de trois vitraux pour le chœur.

Les travaux devaient être terminés en 1867. En effet, un devis du 15 juillet s'applique aux travaux d'appropriation du cimetière : apport de remblai pour combler le vieux chemin creux qui longe au sud le cimetière, construction d'un mur de clôture...

Ces importantes transformations n'ont toutefois pas résolu tous les problèmes car, en 1885, plusieurs documents font état de travaux nécessaires pour prévenir les dégâts causés par le manque d'aération, en particulier l'ouverture de deux fenêtres sur le mur de la nef opposé à la porte d'entrée et une troisième, du côté de cette même porte.

LA FOUILLE

La fouille a porté sur deux endroits. Le premier — secteur I —, d'une surface de 7 m², est localisé au centre du chœur, à l'emplacement de l'autel. Son périmètre suit le découpage des dalles de granite enlevées par l'entreprise ; il mesure 3,80 m de long et 1,60 m de large avec un appendice qui porte sa largeur maximale à 2,70 m. Le second — secteur II — est situé dans la partie nord de l'abside où il était possible de rattacher la stratigraphie à la fondation du mur du chœur.

Le secteur I

Au-dessous des dalles du pavage de l'église actuelle, deux couches constituées de terre et de sable avec des débris de mortier et de petites pierres contiennent de menus objets (épingles de suaire, fragments de verre, plomb de vitrail, etc.). Ces couches, très meubles, limitées à l'ouest par une ligne de pierres, correspondent à un apport récent (fig. 1). Elles se rapportent à un exhaussement de la partie avant du chœur actuel, d'ailleurs pavée, à cet endroit, de dalles ne portant pas de traces d'usure. Ces couches sont visibles, immédiatement sous les dalles, sur la coupe nord de la fouille du chœur.

A l'est de la ligne de pierres mêlées de mortier, la terre est plus sombre, moins meuble et plus homogène (absence de petites pierres et de mortier). Cette ligne de pierres informes, à l'exception de deux petites dalles trouvées dans l'angle nord-est, apparaît vers 0,20 m - 0,25 m de profondeur. Les pierres reposent sur une couche noire située vers 0,35 m de profondeur. A partir de ce niveau, la fouille se poursuit dans cette terre noire qui renferme des monnaies (doubles tournois de Louis XIII pour l'essentiel, deux croix de chapelet, une médaille et quelques débris d'ossements). Aucune limite de fosse ne se remarquait dans cette couche rendue homogène par les nombreux remaniements dus aux inhumations successives.

Entre la coupe est et l'alignement de pierres informes, se trouvait, à 0,45 m de profondeur, une rangée de grandes dalles, parfaitement alignées du

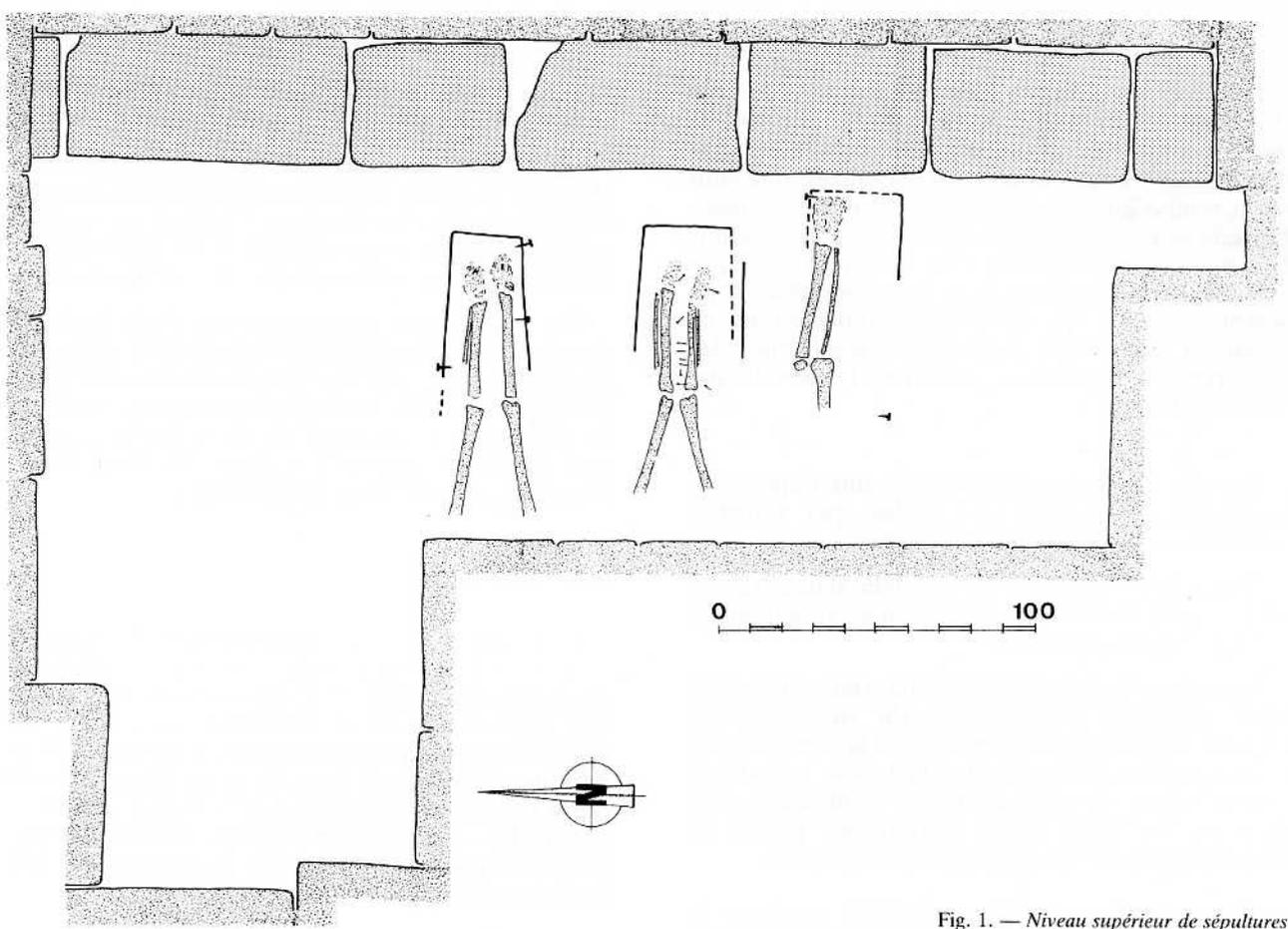


Fig. 1. — Niveau supérieur de sépultures.

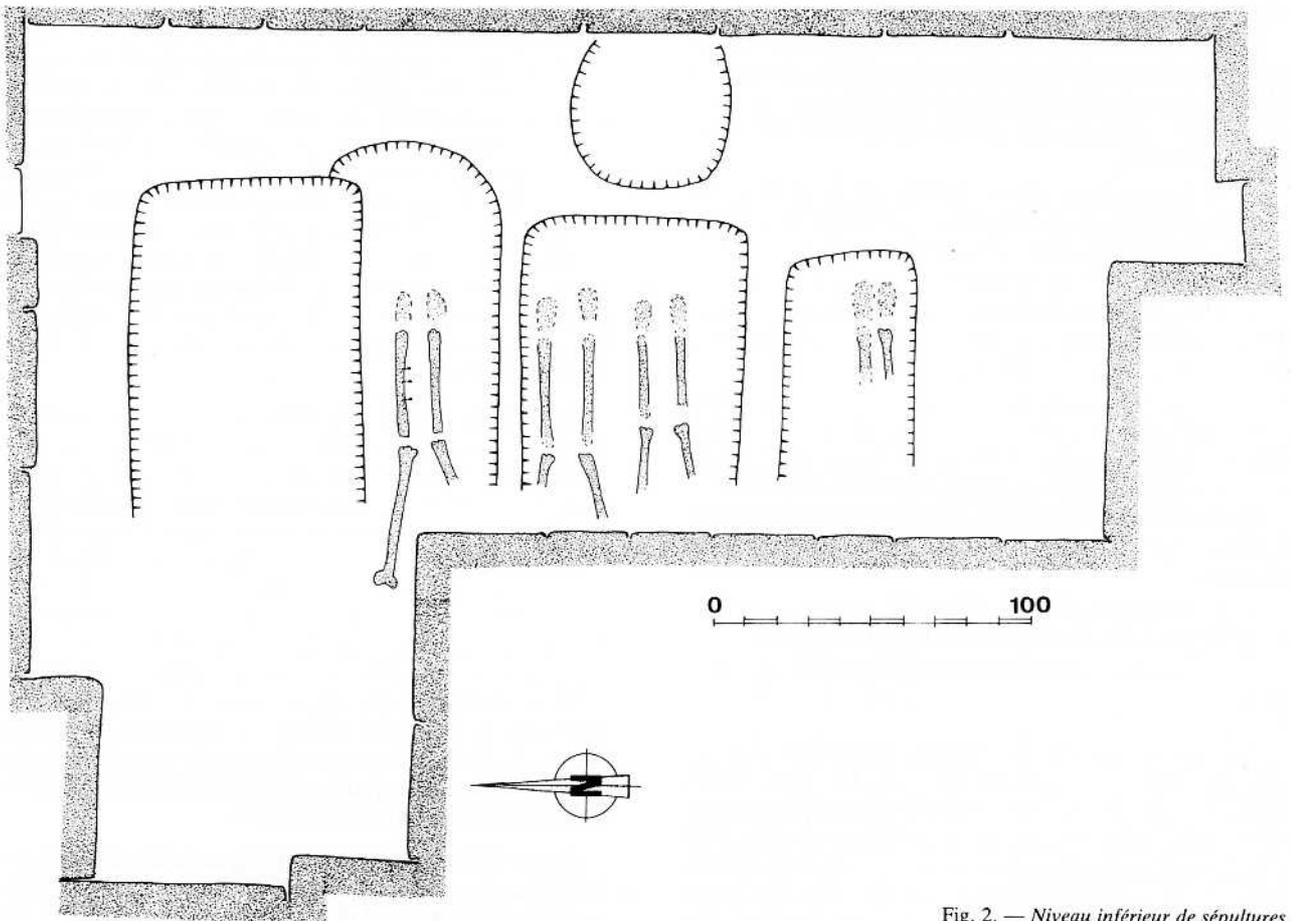


Fig. 2. — Niveau inférieur de sépultures.

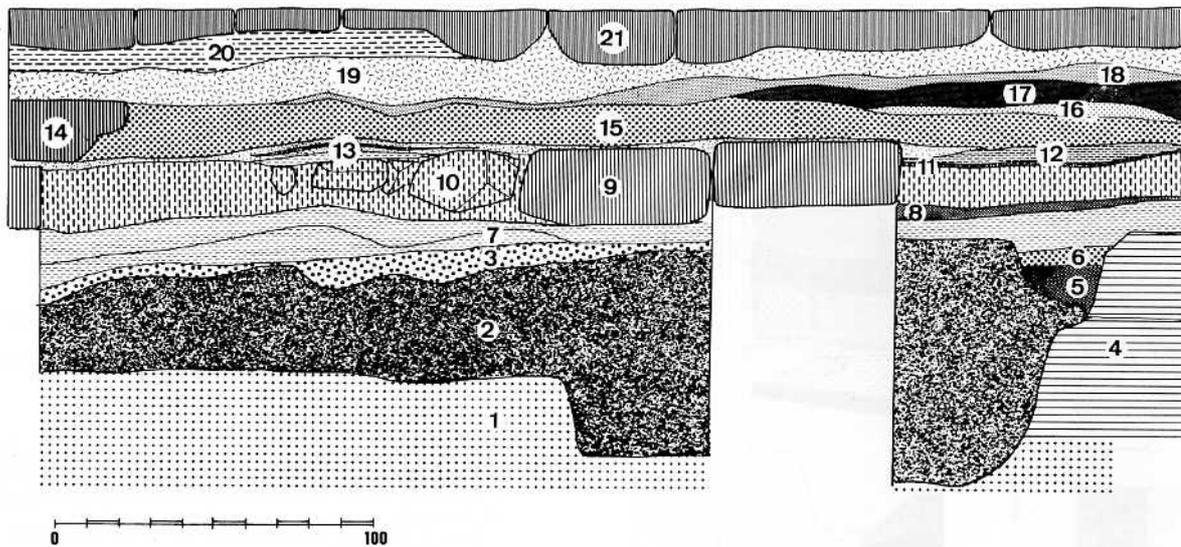


Fig. 3. A. — Secteur I - Coupe est.

I. — Avant la construction de l'église.

- Couche 1 : sol en place constitué de granit arénisé.
- Couche 2 : terre noire et grasse contenant quelques menus charbons de bois (paléosol). Sa surface est irrégulière.

II. — Edification de l'église.

- Couche 3 : éclats de pierres et débris de tuiles correspondant au niveau de chantier.
- Couche 4 : fondation du pilier sud du chœur constituée par un amas de pierres et de mortier surmonté par une grosse pierre. La couche 2 se poursuit contre la maçonnerie et la tranchée de fondation n'a pas été reconnue. Peut-être n'a-t-elle pas existé.
- Couche 5 : terre noire charbonneuse.
- Couche 6 : arène granitique. Ces deux couches comblent la partie supérieure de la tranchée de fondation du pilier sud.
- Couche 7 : couche de nivellement tassée constituée, dans sa partie supérieure, de terre brune avec des charbons et quelques nodules de mortier. Au-dessus, la couleur devient plus grise.
- Couche 8 : pellicule cendreuse localisée dans la partie ouest.
- Couche 9 : rangée de dalles de granit correspondant à l'embranchement du chœur roman.

III. — Surélévation du chœur.

- Couche 10 : pierres et pierrailles mêlées à de l'arène granitique. Cette couche, localisée sous le chœur, possède la même épaisseur que les dalles auxquelles elle s'est substituée.
- Couche 11 : fine pellicule charbonneuse.
- Couche 12 : argile.
- Couche 13 : mortier blanc dans lequel s'intercalent de fines pellicules de terre.
- Couche 14 : base de colonne retournée réutilisée dans un nouvel emmarchement du chœur.

IV. — Nouvelle surélévation du chœur.

- Couche 15 : mélange de tuf et de terre brune avec, dans la partie sud, des petites pierres arrondies.

V. — Exhaussement du chœur jusqu'au niveau actuel.

- Couche 16 : arène granitique jaune.
- Couche 17 : terre brune.
- Couche 18 : terre brune et tuf mélangés.
- Couche 19 : terre brun clair.
- Couche 20 : terre brune, plus foncée que la précédente.
- Couche 21 : dallage actuel.

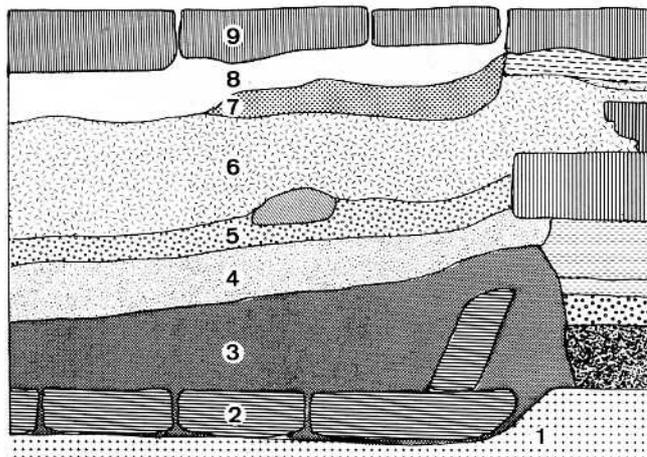


Fig. 4. B. — Secteur I - Coupe nord.

I. — Avant la construction de l'église.

- Couche 1 : granit arénisé légèrement entaillé par la mise en place d'une sépulture.

II. — Rien ne subsiste des couches correspondant à la construction de l'église, mais une tombe bâtie est contemporaine de la période d'utilisation de l'église à l'époque romane.

- Couche 2 : dalles de granit formant la base de la tombe bâtie.
- Couche 3 : terre noire, grasse, très proche de la terre végétale.

III. — Surélévation du chœur.

- Couche 4 : terre brune renfermant quelques ossements.
- Couche 5 : terre brun-jaune incluant de nombreux débris de mortier.

IV. — Nouvelle surélévation du chœur.

- Couche 6 : mélange d'arène granitique et de terre brune.

V. — Cette phase qui, dans le chœur, correspondait à un exhaussement du dallage n'est pas marquée ici.

VI. — Exhaussement de la partie précédant le chœur.

- Couche 7 : terre grise avec de petites pierres et débris de mortier.
- Couche 8 : terre très meuble, gris jaunâtre, incluant également des pierres et du mortier.
- Couche 9 : dallage actuel. Beaucoup de dalles ne sont pas usées, contrairement à celles de la partie ancienne du chœur.

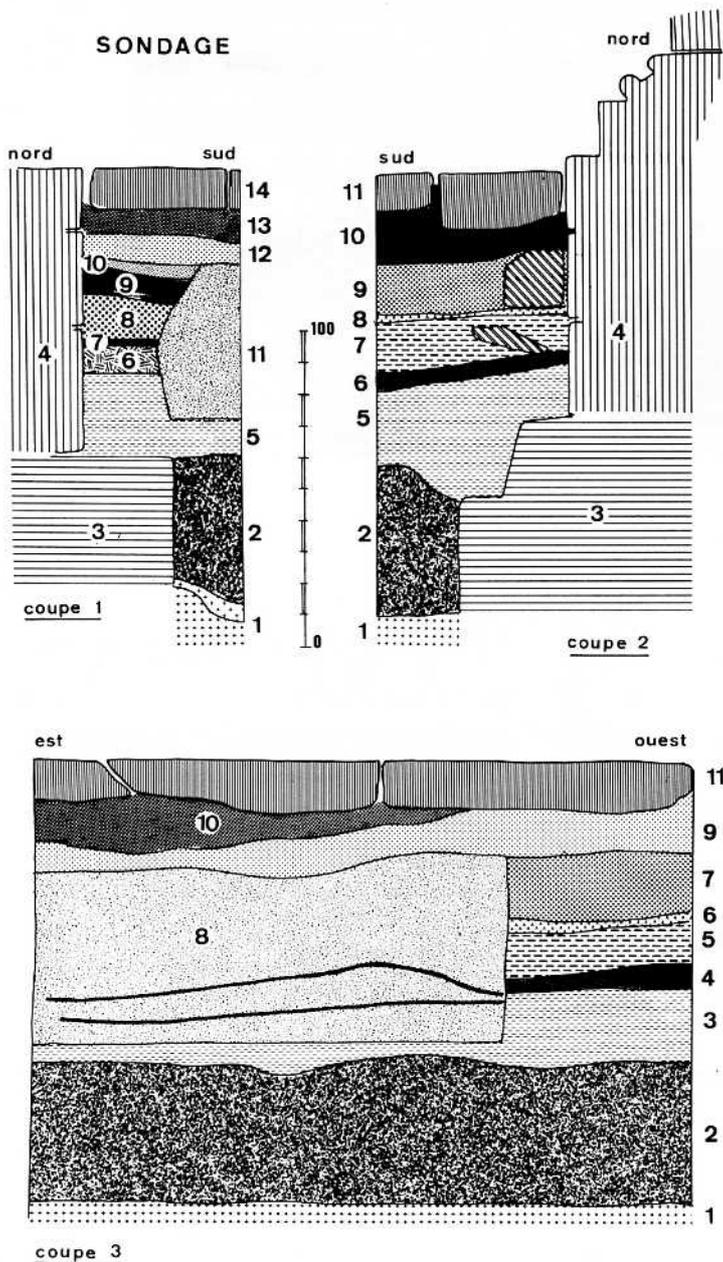


Fig. 5. A. — Secteur II - Coupe est (n° 1).

I. — Le sol naturel.

- Couche 1 : arène granitique, décomposée dans sa partie supérieure.
- Couche 2 : terre noire et grasse.

Ces deux couches sont présentes dans toutes les coupes de sondage

II. — Edification de l'église.

- Couche 3 : fondation du chevet.
- Couche 4 : partie inférieure du mur constitué de trois lits de grès appareillé. Le sommet coïncide avec le niveau du dallage actuel.
- Couche 5 : terre brune tassée et stratifiée dans la partie supérieure de la couche.
- Couche 6 : terre grise incluant des débris de mortier blanc et de fragments de verre.
- Couche 7 : pellicule noire, cendreuse.

III. — Surélévation du chœur.

- Couche 8 : arène granitique, légèrement grise vers le bas, ocre-jaune vers le haut, avec beaucoup de pierres.

IV. — Nouvelle surélévation du chœur.

- Couche 9 : terre brune renfermant des débris de tuiles courbes et de nodules d'argile.
- Couche 10 : sable gris.
- Couche 11 : sépulture avec cercueil.

V. — Exhaussement du chœur jusqu'au niveau actuel.

- Couche 12 : terre brune.
- Couche 13 : arène granitique de couleur clair.
- Couche 14 : dallage actuel.

B. — Coupe ouest (n° 2).

- I et II. — Sol naturel et niveau de construction de l'église.
- Les couches 1 à 5 sont identiques à celles de la coupe est.
 - Couche 6 : terre noire meuble.

III. — Première surélévation du chœur.

- Couche 7 : terre brune, sableuse, avec pierres.
- Couche 8 : pellicule de mortier blanc.

IV. — Seconde surélévation du chœur.

- Couche 9 : arène granitique gris jaunâtre avec des débris de mortier

V. — Exhaussement du chœur à son niveau actuel.

- Couche 10 : terre brune incluant divers débris de pierre et de mortier
- Couche 11 : dallage actuel.

C. — Coupe sud (n° 3).

Les couches décrites dans la coupe précédente, à l'exception des n° 3 et 4, se retrouvent dans cette coupe. Il faut y ajouter :

- La couche 9 qui correspond à la fosse d'une sépulture en cercueil.
- La couche 11 se retrouve dans la coupe est.

côté ouest. De toute évidence, elles appartenaient à un dallage ancien. L'usure plus prononcée de l'arête ouest montre qu'il s'agissait de la partie haute d'un emmarchement, hypothèse confirmée par le parfait alignement de cette partie (usure du nez de la marche). A l'opposé — partie est des dalles — la surface de la pierre présentait à la fois une usure et des traces très nettes d'outil utilisé pour enlever des parties proéminentes. Une base de colonne réutilisée dans l'angle nord-est de la fouille donne la hauteur d'un nouvel emmarchement. Tous ces éléments permettent d'affirmer qu'il s'agit là d'un rehaussement du chœur postérieur à la construction.

Les premières sépultures sont apparues entre 1,05 m et 1,15 m sous le niveau du dallage actuel. Ce sont les extrémités inférieures de trois cercueils trapézoïdaux dont subsistaient les traces des parois verticales et quelques clous. Au pied, ils mesuraient entre 0,25 m et 0,30 m de large (fig. 1). Une des trois sépultures a livré une dizaine d'épingles de suaire en bronze.

Au-dessous, quatre fosses entaillaient le sol naturel. Par rapport au dallage actuel, leur profondeur se situait entre 1,40 m et 1,80 m. La plus profonde, située au nord, ne renfermait plus de traces osseuses (fig. 2). Dans les autres fosses, les os ne

subsistaient qu'à l'état de traces. Aucun vestige de cercueil ou de clou n'a été observé et une seule de ces tombes en fosse a livré trois épingles de suaire.

Une huitième sépulture, simplement repérée dans la coupe nord, comportait des dalles de granit posées à plat sur le sol naturel légèrement décaissé. La fosse se distinguait nettement dans la coupe où elle entaillait les couches appartenant au niveau de construction de l'église. En revanche, plusieurs couches correspondant à des remaniements la recouvraient.

Toutes les sépultures étaient orientées pieds à l'est. Leur extrémité est n'empiétait pas sur l'alignement des dalles formant emmarchement.

Vers l'est et le nord, les limites de la fouille coïncident avec celles des zones qui n'ont pas été perturbées par la mise en place de sépultures. Les stratigraphies ainsi révélées apportent de nombreux renseignements sur les modifications apportées au chœur de l'église.

La coupe est :

Côté est de la fouille, la coupe montre en effet, depuis le sol en place, une succession de couches non perturbées qui se regroupent en cinq niveaux principaux (fig. 3A).

Le niveau I, antérieur à la construction de l'église, comprend le sol en place constitué par du granit arénisé, surmonté par une couche de terre noire et grasse contenant quelques menus charbons de bois (paléosol). Sa surface est irrégulière.

Le niveau II correspond à l'édification de l'église. Le niveau de chantier, caractérisé par de nombreux éclats de taille de pierre et de fragments de tuiles, surmonte directement la terre végétale qui est restée en place, simplement tranchée par les fondations de l'édifice. Par la suite, le gros œuvre terminé, le sol a été nivelé pour installer le dallage du chœur.

Le niveau III se rapporte à une première surélévation du niveau du sol du chœur, marquée par l'enlèvement partiel des dalles, à l'exception de la première rangée, qui servait d'emmarchement. C'est à ce moment que les irrégularités de la partie est des dalles furent supprimées afin que les dalles du chœur reposent bien à plat. Ce niveau inclut également une base de colonne retournée réutilisée dans un nouvel emmarchement du chœur et de fines couches de mortier blanc. Ces éléments suggèrent des travaux d'une certaine ampleur.

Au niveau V correspond un nouvel exhaussement du dallage du chœur jusqu'au niveau actuel. Il s'est vraisemblablement accompagné d'une surélévation générale du sol de l'église.

La coupe nord :

Côté nord, la coupe qui est apparue en limite de fouille apporte des renseignements complémentaires dans la mesure où elle inclut, à sa base, une tombe bâtie (fig. 4B). Par ailleurs, sa partie supé-

rieure comprend une phase supplémentaire marquée par l'agrandissement du chœur. Les couches de la partie est de la coupe se raccordent à angle droit avec celles de la coupe nord. Elles sont par conséquent identiques.

Rien ne subsiste des couches correspondant à la construction de l'église, mais une tombe bâtie est contemporaine de la période d'utilisation de l'église à l'époque romane.

Par contre, les niveaux III et IV, nettement différenciés, montrent que les deux surélévations du niveau du dallage du chœur correspondent également à une élévation du niveau de la nef.

Le niveau V qui, dans le chœur, correspondait à un exhaussement du dallage, n'est pas marqué ici.

Le niveau VI se rapporte à l'exhaussement, vraisemblablement récent, du niveau du sol de la partie précédant le chœur. Il comporte une couche de terre grise avec de petites pierres et débris de mortier, surmontée d'une couche de terre très meuble, gris jaunâtre, incluant également des pierres et du mortier. Beaucoup de dalles recouvrant cette partie ne sont pas usées, contrairement à celles de la partie ancienne du chœur.

Les autres coupes

Les coupes sud et ouest, à l'exception des trois dernières couches ci-dessus, ne sont constituées que d'une terre brune-noire renfermant quelques monnaies, des épingles de suaire, des débris osseux et divers petits objets. C'est cette couche homogène qui recouvrait les sépultures.

Le secteur II

La fouille de ce secteur, inférieure à 2 m², avait pour objet l'étude stratigraphique du chœur. Les observations effectuées lors de cette opération nous ont permis de mieux comprendre la stratigraphie du chœur déjà décrite. Nous y retrouvons la même succession de niveaux avec toutefois quelques différences dans la composition des couches qui les constituent (fig. 5A) :

— Le niveau I correspond au sol naturel et comprend l'arène granitique, décomposée dans sa partie supérieure, surmontée de terre noire et grasse.

— Le niveau II s'applique à l'édification de l'église. La tranchée de fondation du mur nord du chœur entaille les deux couches du sol naturel. Des moellons enrobés de mortier constituent la fondation du chevet, largement débordante. Elle est surmontée de trois lits de grand appareil qui, dans l'édifice roman, constituaient un soubassement de 0,50 m de hauteur. La couche 6 de la coupe 1 qui inclut du mortier blanc et des débris de verre correspond vraisemblablement à la phase d'achèvement des travaux de construction.

— Le niveau III, première surélévation du niveau du sol du chœur, est marqué par une couche

de pierres et de terre sablonneuse. La pellicule de mortier blanc visible dans la coupe ouest (fig. 5, coupe 2, couche 8) paraît identique à celle rencontrée dans la coupe est du secteur I (fig. 3, coupe est, couche 13); elles peuvent correspondre à une réfection des enduits. Ce niveau a livré une dizaine de monnaies dont les plus récentes sont des monnaies portugaises de Jean 1^{er} (1383-1433).

— Le niveau IV, nouvelle surélévation du chœur, est marqué par une couche de terre brune renfermant des débris de tuiles courbes et des nodules d'argile et une couche de sable gris vers l'est, plus jaune vers l'ouest où la couche précédente n'existe plus. Ce niveau ainsi que les niveaux antérieurs sont recoupés par une sépulture visible dans les coupes est et sud.

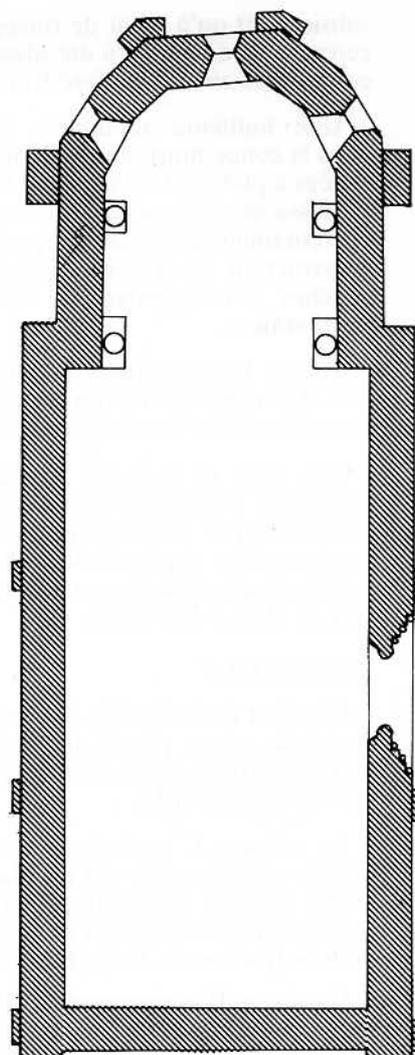
— Le niveau V marque l'exhaussement du chœur jusqu'au niveau actuel. Il est postérieur à la sépulture mentionnée ci-dessus.

La sépulture

La fosse, profonde de 0,50 m par rapport à la base du dallage de l'époque, renfermait un cercueil dont les traces apparaissaient nettement dans la coupe. Le squelette reposait tête à l'est et mains jointes au niveau du bassin. Il mesurait 1,80 m du sommet du crâne à l'extrémité des membres inférieurs. Les semelles de chaussures découvertes aux pieds indiquent que le défunt était inhumé vêtu. Sous les mains, se trouvait un Christ de bronze fixé sur une croix de bois assez bien conservée. Cette sépulture offre donc plusieurs particularités : elle paraît isolée dans le chœur, son orientation est inversée par rapport à celle de la majorité des autres tombes et elle renferme un crucifix. Ces divers éléments évoquent la sépulture d'un prêtre, desservant de la paroisse, qui se trouvait ainsi, comme de son vivant, face à ses fidèles (8). Les fouilles de l'ancienne église Saint-Sernin de Brive ont toutefois montré que l'orientation vers l'est des sépultures dans une église n'était pas une règle absolue. Des orientations différentes pouvaient simplement avoir un aspect pratique comme par exemple un gain de place (9).

CHRONOLOGIE

Seule une couche de terre végétale de 0,30 m à 0,40 m d'épaisseur recouvrait l'arène granitique avant la construction de l'église. Aucun indice ne trahit une occupation antérieure du site, en particulier à l'époque antique. La présence d'un bâtiment de cette époque à faible distance se serait traduite



par la découverte de fragments de *tegulae* dans la terre végétale. De même, l'existence, au même lieu, d'une église antérieure à l'église romane nous paraît difficilement envisageable. Toutefois, l'église de Veyrac est placée sous le patronage de saint Martin dont le culte s'est essentiellement développé

(8) M. COLNEY, Les pratiques funéraires à l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles) d'après les fouilles de Bourogne et Grandvillars (Territoire de Belfort), dans *La mort à travers l'archéologie franc-comtoise*, catalogue d'exposition, Besançon, 1988, p. 97.

(9) G. LINTZ, L'église Saint-Sernin de Brive (Corrèze) : l'apport des fouilles, *Trav. d'Archéol. Limousine* 1988, t. 9, 1989, p. 70.

(10) M. ROBLIN, *Le terroir de Paris aux périodes gallo-romaine et franque*, Paris, 1951, p. 170.

(11) M. AUBRUN, *op. cit.*

(12) A. LECLER, *op. cit.*

(13) A. DE LABORDERIE, *op. cit.*

(14) A. DE LABORDERIE, *46 églises limousines*, Limoges, 1946 : Feytiat, Saint-Denis-des-Murs; A. LACROCO, *Églises de France. Creuse*, Paris, 1934 : Saint-Agnan-de-Versillat, La Ville-dieu.

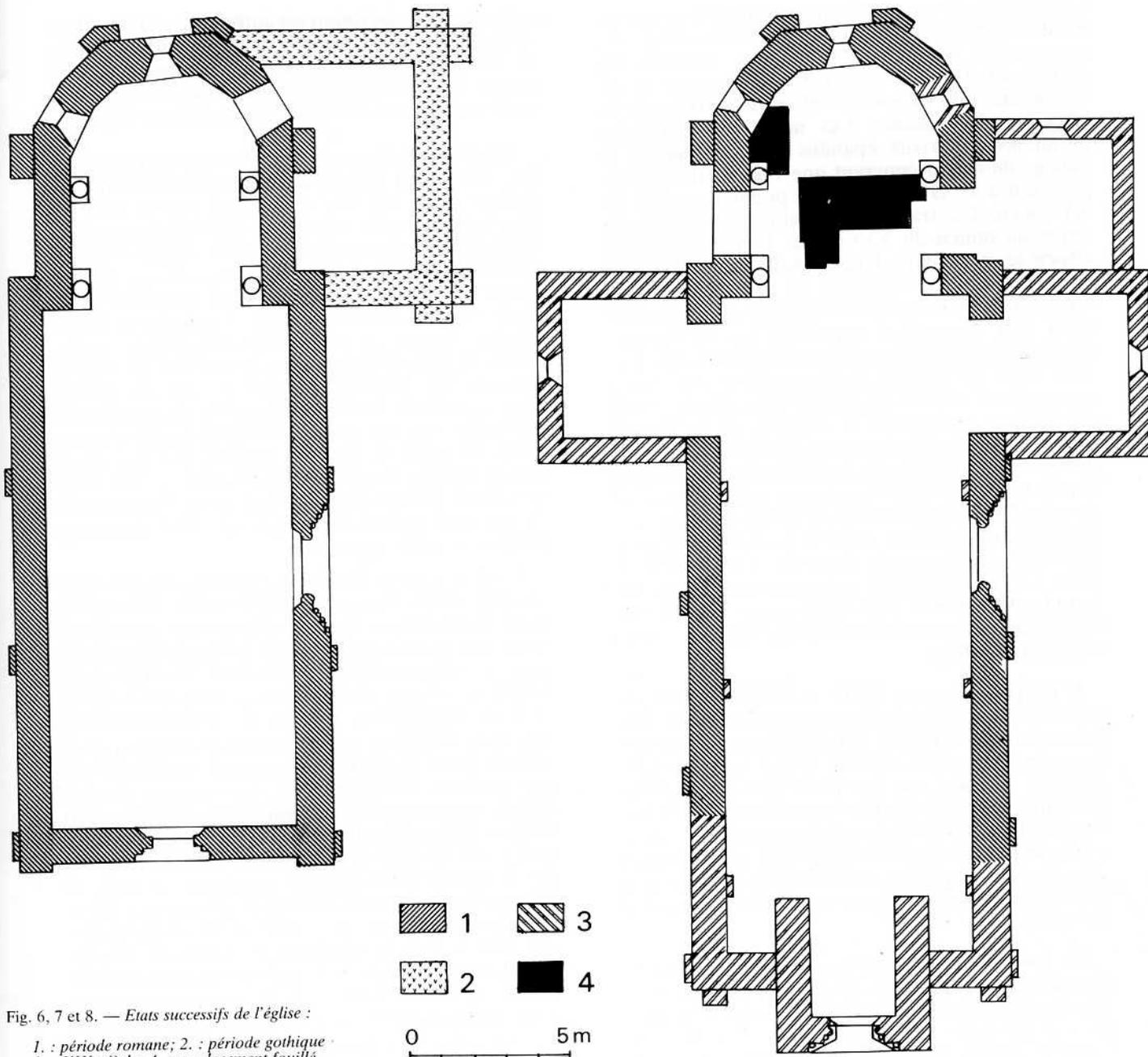


Fig. 6, 7 et 8. — Etats successifs de l'église :

1. : période romane; 2. : période gothique
3. : XIX^e siècle; 4. : emplacement fouillé.

0 5m

pendant l'époque mérovingienne (10). Deux hypothèses peuvent expliquer cette absence de vestiges antérieurs à l'époque romane. La première consiste à envisager un déplacement du lieu de culte lors de la construction de l'église actuelle. La seconde, moins vraisemblable, est suggérée par M. Aubrun qui pense que la paroisse de Veyrac appartient à un groupe d'églises placées sous le vocable de Martin et dont Saint-Brice serait la paroisse mère (11). Dans ce cas, une création tardive reste envisageable.

La date de construction de l'église romane n'est pas connue. Le XI^e siècle proposé par A. Lecler (12) pour ses parties anciennes paraît une date un peu haute car l'église fut probablement construite

en une fois et le porche ne doit pas être antérieur au XII^e siècle (13). La construction de l'église est marquée par les débris de taille de granit et les débris de tuiles qui surmontent directement la couche de terre végétale. A la fin des travaux, le sol est nivelé puis dallé avec le chœur surélevé par rapport au niveau de la nef. L'église devait alors comprendre le chœur, un faux transept et deux travées (fig. 6). A cette époque, elle ne possédait vraisemblablement qu'un accès : celui du porche roman. Les débris de tuiles inclus dans le niveau de chantier indiquent que ce matériau devait être utilisé pour la couverture. De la sorte, elle est identique à beaucoup de petites églises rurales (14).

Une période de grands travaux intervient vers la fin de l'époque gothique. A l'intérieur de l'église, ces travaux se traduisent par une réfection du dallage du chœur et de la nef, accompagnée d'une surélévation du niveau du sol (niveau III) et de la réfection des enduits. Les monnaies retrouvées parmi les matériaux épanchés pour surhausser le dallage du chœur couvrent une vaste période comprise entre le XIII^e siècle et la première moitié du XV^e siècle. Ces travaux sont par conséquent postérieurs au milieu du XV^e siècle. Ils ont également affecté le gros œuvre. Une chapelle surmontée d'un clocher est alors construite au sud du chœur. Il s'agit du clocher représenté sur le plan cadastral de 1809 qui permet d'appréhender sa forme. Quelques indications extraites du procès-verbal de 1760 nous enseignent qu'il possédait une flèche reposant sur un dais et abritait deux cloches (15). Au-dessous se trouvait la chapelle de la Vierge, probablement isolée du chœur puisque l'on y accédait par une petite porte. Celle-ci est actuellement murée mais sa position se devine à l'emplacement du vitrail sud-est du chœur. C'est probablement à cette époque qu'il faut situer le percement, dans le mur ouest, de la grande porte citée dans l'acte de 1760. Les modifications apportées à cette époque furent suffisamment importantes pour entraîner la suppression d'une colonne dont la base fut réutilisée dans le dallage.

Il est possible, aux XVII^e et XVIII^e siècles, de replacer cette église dans son environnement. Elle avait alors deux portes. La grande porte, cintrée, large de deux pieds et demi, haute de neuf pieds, donnait, à l'ouest, sur une petite place bordée par le chemin qui allait du château à la forêt de Veyrac. Le grand portail correspondait au porche roman et s'ouvrait par conséquent vers le sud, probablement dans le petit cimetière, situé entre le clocher et le chemin creux qui le longeait au sud (chemin comblé en 1867).

En 1646, la toiture avait besoin d'être refaite car, dans les registres paroissiaux, nous trouvons mention du décès du fils de François Valadié, déjà cité : *pour y permettre ledit enterrement, ledit François Valadié promis fournir la tuile pour recouvrir l'église du-dit lieu*. A cette même époque, il est également question de travaux dans l'église car les héritiers du même François Valadié doivent verser une somme d'argent pour les réparations de l'église. Il est possible que la surélévation du chœur et de la nef correspondant au niveau IV date de cette époque. En effet, deux monnaies usées furent découvertes entre les dalles de l'embranchement correspondant au sol roman (Charles VII et Louis XII). Leur présence montre que cet embranchement était encore en usage au XVI^e siècle. La stratigraphie du chœur montre également qu'il était en partie recouvert par la terre remuée lors de la mise en place des dernières sépultures, par conséquent avant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Par

ailleurs, cette opération est antérieure à la sépulture en cercueil découverte dans la coupe sud du secteur II. En effet, la fosse a recoupé la couche 8 de la coupe 3 du sondage qui correspond à l'apport de terre destiné à asseoir le nouveau dallage (fig. 5).

En 1760, l'église se trouve dans un état lamentable : le clocher penche et menace de s'écrouler, le dallage de la nef doit être refait à neuf, etc. En raison du nombre important d'inhumations effectuées dans l'église et du tassement des terres consécutif à la décomposition des cercueils, le dallage devait en fait être particulièrement irrégulier. C'est probablement entre cette date et la Révolution que se place la mise au niveau actuel du sol du chœur, liée à la réfection générale du dallage de l'église (niveau V). Messire Martial Baillot d'Etivaux, décédé en 1800, est en effet qualifié de bienfaiteur de l'église sur une plaque de cuivre visible dans la chapelle nord. Il fut par ailleurs parrain d'une cloche bénite le 27 avril 1783 (16). Il est donc permis de penser qu'il a contribué au financement des travaux prévus dans l'acte de 1760, du moins pour ceux qui furent exécutés.

L'église actuelle fut entièrement transformée par les importants travaux du XIX^e siècle. Les opérations mentionnées dans les devis cités précédemment ont, pour la plupart, été correctement exécutées. Un décrochement visible sur les murs extérieurs, au niveau des reprises de maçonnerie, permet de restituer le volume des transformations. On note toutefois que l'ouverture d'une croisée ogivale entre le clocher et le grand portail n'a pas été réalisée. L'implantation du nouveau clocher dénote un manque de coordination dans la prévision et l'exécution des travaux. En effet, il était prévu que le clocher soit édifié à l'ouest, en avant de la travée nouvellement construite comme le montre le plan joint au descriptif des travaux. Pour une cause inconnue, peut-être en raison de l'avancée vers la rue, le clocher s'est retrouvé emboîté dans la nouvelle travée, réduisant à néant le volume qu'elle avait fait gagner. Ces travaux importants se sont nécessairement accompagnés d'une réfection générale des sols qui, dans le chœur de l'église, peut se traduire par le niveau VI, ce qui correspond au dallage actuel.

LE MOBILIER

Les monnaies

Les monnaies, décrites en annexe, représentent la plus grande part du mobilier recueilli au cours des fouilles. La plupart d'entre elles, en particulier les plus récentes, furent découvertes dans les terres remaniées par le creusement des fosses des sépultures (doubles tournois de Louis XIII, de la Principauté d'Orange ou de celle des Dombes). Une dizaine, toutes frappées avant 1433, se trouvaient

(15) A. LECLERC, *op. cit.*, p. 802.

(16) Registres paroissiaux cités par LECLERC, *op. cit.*, p. 802.

mêlées aux terres apportées lors de la première surélévation du niveau du chœur. On y trouve des monnaies féodales du XIII^e siècle (comté du Poitou, duché d'Anjou ou de Bretagne). Parmi elles figurent également quatre monnaies étrangères, dont trois portugaises (17). Deux autres, datées du XV^e et du début du XVI^e siècle, furent découvertes dans les interstices du dallage roman et montrent que ces dalles restées en place étaient encore en usage au XVI^e siècle. Cette observation ainsi que la répartition des monnaies dans la fouille montrent

comme un dépôt volontaire la présence d'une monnaie dans une tombe, même si elle est en contact avec le squelette.

Les croix

Deux croix de chapelet en bronze furent découvertes dans les terres remaniées, au-dessus des sépultures.

La première mesure, y compris l'anneau de sus-

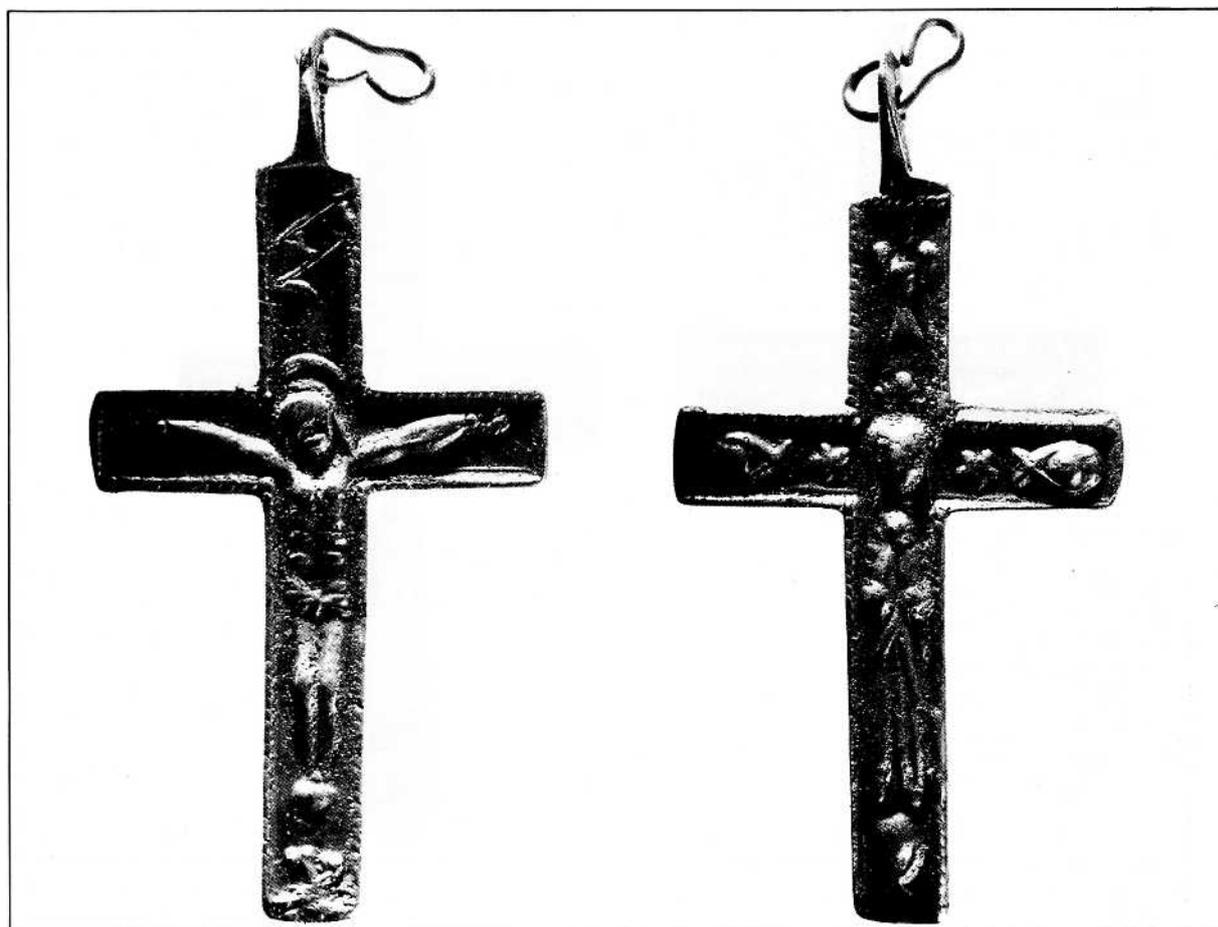


Fig. 9 — Croix de chapelet.

que ces dernières n'étaient pas associées aux sépultures. Leur présence en aussi grand nombre, en particulier dans les terres remaniées par les sépultures, peut s'expliquer par la simple perte de monnaies qui, après avoir roulé sur le dallage, se sont infiltrées entre les dalles disjointes. Par la suite, ces monnaies se sont mêlées à la terre lors du comblement des fosses des sépultures. Dans ces conditions, il semble extrêmement périlleux d'interpréter

la première, 52 mm sur 27 (fig. 9). La face principale porte un Christ en croix auréolé avec l'inscription NRI, placée en oblique au-dessus de la tête et deux os croisés au-dessous des pieds. Au revers, une Vierge couronnée, debout, tient ses mains jointes sur la poitrine. Sur la traverse horizontale, deux étoiles à cinq branches encadrent la tête surmontée par ailleurs par une colombe. Le motif figuré à l'extrémité des trois autres branches n'est pas identifié.

La seconde, de dimensions légèrement plus réduites, ne diffère de la précédente, pour l'avant, que par la présence d'une tête de mort posée sur les os entrecroisés (fig. 10). Le revers porte également une Vierge couronnée debout avec, sur la traverse horizontale, l'inscription MATE/RDEI et les lettres

(17) La présence de monnaies portugaises ne paraît pas exceptionnelle car une monnaie d'Alfonse III fut également découverte dans les fouilles de l'abbatiale de Meymac : J. DUPLESSY, Les monnaies de fouilles de l'Abbaye de Meymac, *T.A.L.* 1981, vol. 2, 1982, p. 128.

OR à ses pieds. Une étoile à cinq branches occupe l'espace situé au-dessus de la couronne.

Une troisième croix fut découverte dans la tombe du chœur, au niveau de la poitrine du défunt (fig. 11). Elle se compose de trois éléments de bronze fixés sur du bois de couleur noire, relativement bien conservé. Les deux parties sont fixées par un assemblage à mi-bois complété par un clou. Elle mesure 16 cm de long pour 8 de large. Le Christ est fixé à la croix par deux clous aux mains et

par un jonc cylindrique en bronze fut découvert dans les terres remaniées.

Perles : Deux perles furent recueillies. L'une en os, sphéroïde, mesure environ 6 mm de diamètre. L'autre, de même forme, en pâte de verre d'un bleu très pâle, mesure 11 mm de diamètre.

Épingles : Une quarantaine d'épingles de lincol en bronze argenté proviennent également des terres remaniées. Leur longueur est comprise entre 21 et 41 mm.

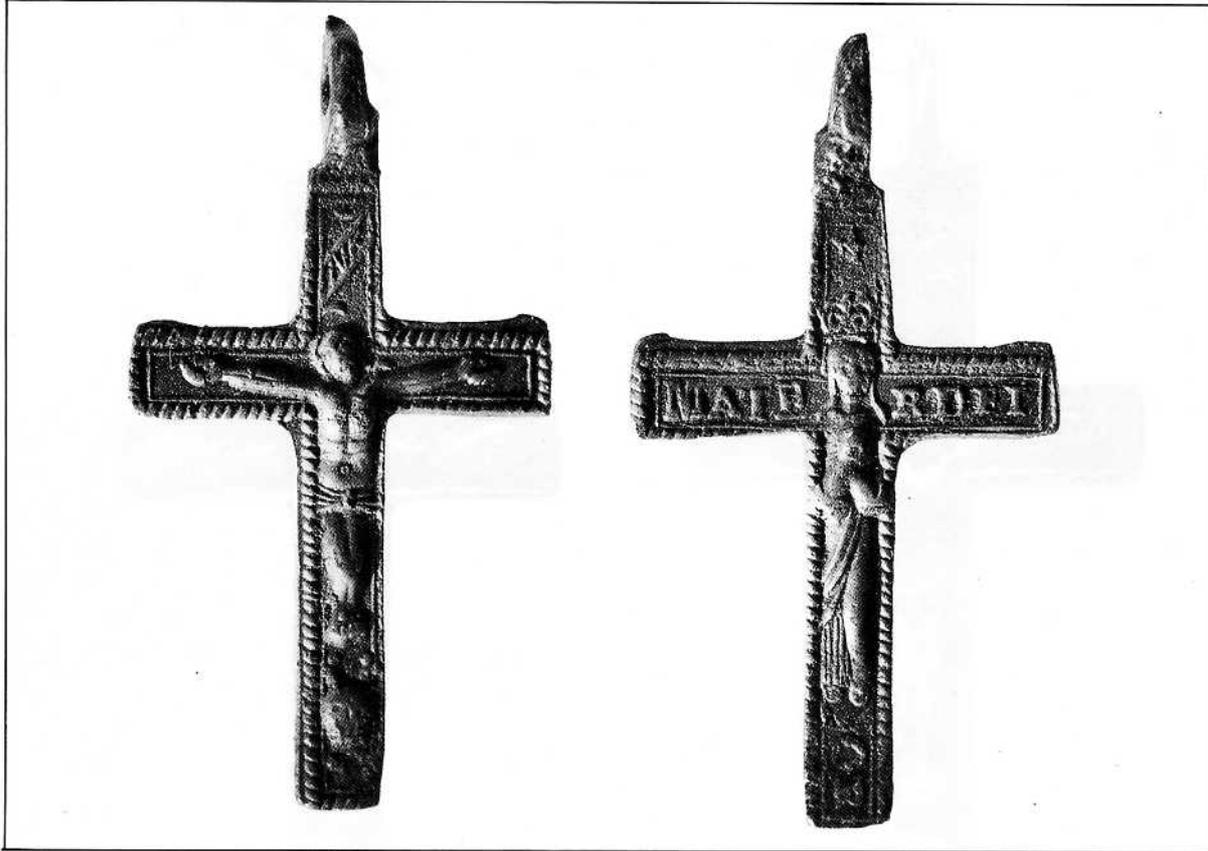


Fig. 10. — Croix de chapelet.

un autre aux pieds. Sous les pieds se trouve une tête de mort posée sur deux os croisés. Sur le haut de la croix, seul le trou de fixation de l'inscription subsiste.

Médaille

Une petite médaille ovale très corrodée, également recueillie dans les terres remaniées, représente une Vierge à l'enfant assise, auréolée, avec le Christ debout sur ses genoux (fig. 12). La légende, peu lisible, comporte les lettres SM MDN. Au revers, un ostensor est accolé de deux anges agenouillés.

Petit mobilier divers

Bague : Seul un fragment de bague constituée

Un fragment de plaque de cuivre doré, large de 20 mm, est orné d'un rinceau de feuillage stylisé, limité par un filet double ; il devait appartenir à une châsse (fig. 13).

Bien que très limitée en surface, cette fouille apporte des renseignements importants sur cette petite église paroissiale.

La découverte des différents niveaux en place dans le chœur de l'église montre que les inhumations, sans en être totalement exclues, devaient y rester exceptionnelles. La seule sépulture découverte dans cette partie correspond probablement à celle d'un prêtre. Le dépouillement des registres paroissiaux nous apprend que la chapelle de la Vierge, située sous le clocher, a pu accueillir quelques sépultures. La majorité des inhumations reste

toutefois localisée dans la nef. Contrairement à ce que nous avons observé à l'église Saint-Sernin de Brive, les sépultures récentes avaient, à quelques exceptions près, respecté les plus anciennes. Les terres remaniées ne renfermaient d'ailleurs que de rares débris osseux et peu d'objets, telles les bagues, provenant indiscutablement de sépultures. La partie fouillée ne permet pas de savoir si toutes les sépultures de la nef ont fait l'objet d'un respect comparable. Le nombre élevé d'inhumations, entre trois et quatre au m² pour le seul XVII^e siècle selon

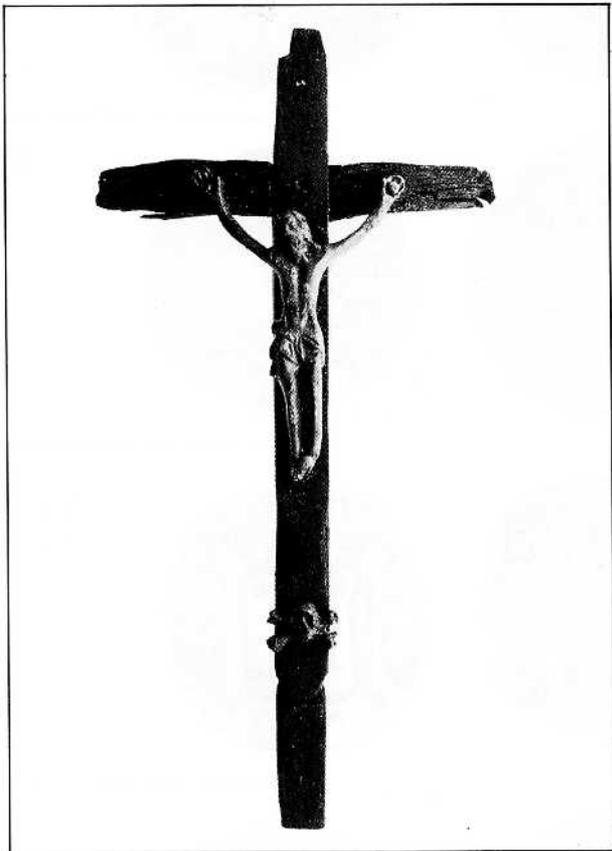


Fig. 11. — Croix de la sépulture du chœur.

nos estimations, permet d'en douter. Il n'est d'ailleurs pas exclu que cette partie de la nef, proche du chœur, soit réservée aux sépultures des nobles pour qui on devait montrer plus de respect. Il a donc été possible d'établir une chronologie relative des sépultures. La tombe bâtie observée dans la coupe nord du secteur I, antérieure aux travaux de la fin du XV^e siècle, est de toute évidence la plus ancienne. Les autres tombes sont disposées en deux niveaux bien distincts. Le plus ancien comprend des fosses creusées dans l'arène granitique. En raison de leur profondeur, elles peuvent être antérieures à la réfection du dallage qui a pu être réalisée vers le milieu du XVII^e siècle. Ces sépultures ne comportaient pas de cercueil, contrairement à celles du niveau supérieur. La même observation avait été faite à l'église Saint-Sernin de Brive où aucune trace de cercueil n'a été observée dans les

sépultures les plus anciennes encore discernables (18).

La stratigraphie du chœur apporte également d'importants renseignements sur l'édifice. Il apparaît tout d'abord que l'église romane a été édifiée sur un terrain vierge de toute construction antérieure. Peut-être un lieu de culte plus ancien a-t-il été transféré en cet endroit dans le but de regrouper l'habitat à proximité du château. Si tel est le cas, l'emplacement de l'église primitive reste à découvrir. La fouille a par ailleurs permis de retrouver les différentes phases de travaux qui ont affecté l'édifice, marquées en particulier par d'importantes modifications qu'il est possible de placer au XV^e siècle et dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Entre ces deux périodes, deux réfections du dallage ont eu lieu, probablement rendues nécessaires par les déformations causées par le tassement des terres à la suite du tassement des cercueils.



Fig. 12. — Médaille.



Fig. 13. — Fragment de plaque de cuivre doré.

(18) G. LINTZ, *op. cit.*, p. 70.

INVENTAIRE DES MONNAIES

REFERENCES

- Duplessy, I :

J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales, I, de Hugues Capet à Louis XII*, 1988.

- Duplessy, II :

J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales, II, de François I^{er} à Louis XVI*, 1989.

- Lafaurie, I :

J. Lafaurie, *Les monnaies des rois de France, I, de Hugues Capet à Louis XII*, 1951.

- Lafaurie, II :

J. Lafaurie et P. Prieur, *Les monnaies des rois de France, II, de François I^{er} à Henri IV*, 1956.

- Poey d'Avant :

F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, 3 vol. 1858-1862.

- Teixeira :

Teixeira de Aragao, *Descripção geral e historica das moedas cunhadas em nome dos reis, regente e governadores de Portugal*, I, Lisbonne, 1874.

Nota :

Nous remercions M. J. Duplessy d'avoir bien voulu identifier les monnaies étrangères.

MONNAIES ROYALES

- Charles VI (1380-1422)

1 - ///// CORV : RE ///, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
 //// ÉTA DVP ////, croix fleurdelisée coupant la légende.
 Double tournois (Lafaurie, I, 392 - Duplessy, I, 393).
 Poids : 1,12 g (très usée).

- Charles VII (1422-1461)

2 - (Lis) KAROLVS.FRANCORV. REX, trois fleurs de lis posées 2 et 1 dans un trilobe annelé (lis)
 DVPLEX TVRONVS FR ////, croix dans un quadrilobe annelé.
 Double tournois (Lafaurie, I, 520 c - Duplessy, I, 528 b).
 Point 10^e : atelier de Limoges.
 Poids : 1,54 g.

3 - KAROLVS FRANCORV. REX, trois fleurs de lis posées 2 et 1 dans un trilobe. O pointés
 + DVPLEX TVRONVS FRANCIE, croix dans un quadrilobe.
 Double tournois (Lafaurie, I, 520 - Duplessy, I, 528).
 Point 7^e : atelier d'Angers.
 Poids : 0,97 g.



3



7



19



22



23

- Louis XI (1461-1483)

4 - (Lis) LVDOVICVM FRANCOR REX, dauphin sous une fleur de lis (lis) SIT. NOME. DNI. BENEDICT ///, croix cantonnée de deux couronelles et de deux fleurs de lis.
Double tournois (Lafaurie, I, 543 - Duplessy, I, 560).
Poids : 0,94 g.

- Louis XII (1498-1514)

5 - (Lis couronné) LVDOV
//////////REX, dauphin à gauche dans le champ.
SIT ////////// croix pattée cantonnée de deux couronelles et de deux fleurs de lis.
Liard du dauphin (Lafaurie, I, 619 - Duplessy, I, 681).
Point secret 14^e : atelier de Troyes.
Poids : 0,67 g (très usée).

- Henri III (1574-1589)

6 - ///RI III R////////ET POL son buste lauré et cuirassé à droite
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1589 trois fleurs de lis dans le champ, posées 2 et 1.
Double tournois (Lafaurie, II, 992 - Duplessy, II, 1152).
Poids : 2,33 g.

- Louis XIII (1610-1643)

7 - LOYS.XIII.R.D.FRAN.ET.NAV, buste juvénile du Roi à droite, lauré, drapé et cuirassé au col plat, lettre G au-dessous.
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1621, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 3^e type juvénile au col plat (1620-1629); atelier de Poitiers (Duplessy, II, 1362).
Poids : 2,81 g.

8 - LOVIS.XIII.R.D.FRAN.ET.NAV, buste juvénile du Roi à droite, lauré, drapé et cuirassé au col plat, lettre K au-dessous.
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1628 (N), trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, même type que la précédente, atelier de Bordeaux (Duplessy, II, 1362).
Poids : 2,95 g.

9 - LOVIS XIII////////ET NAV, buste du Roi à droite, drapé et cuirassé avec fraise, lettre D au-dessous.
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1635, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 5^e type à la fraise (1627-1635), atelier de Lyon (Duplessy, II, 1367).
Poids : 1,83 g.

10 -////////RD FRAN////////, buste du Roi à droite, lauré, drapé et cuirassé.
+ DOVBLE ///NOIS. 1639, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 10^e type (1637-1640), (Duplessy, II, 1372).
Poids : 1,82 g.

11 - LOYS XIII R D FRAN ET NAV,

buste du Roi à droite, lauré, drapé et cuirassé. Pas de différent.
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1639, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 10^e type (Duplessy, II, 1372).
Poids : 2,27 g.

12 -////////.XIII.R.D.FRAN.ET.NA., buste du Roi à droite, lauré, drapé et cuirassé.
+ DOVBLE TOV////////, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 10^e type (Duplessy, II, 1372).
Poids : 2,06 g.

13 - LOYS////////, buste du Roi à droite, lauré, drapé et cuirassé.
+////////NOIS.////, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 10^e type (Duplessy, II, 1372).
Poids : 2,52 g.

14 - LOVIS.XIII.R.D.FRAN.ET.NAV, petit buste du Roi à droite, lauré, drapé et cuirassé à l'antique. Lettre K en exergue.
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1640, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 11^e type, atelier de Bordeaux (1638-1640) (Duplessy, II, 1373).
Poids : 2,38 g.

15 - LVD.XIII.D.G.FR.ET.NAV.REX, tête laurée du Roi à gauche.
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1643. K, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 15^e type, dit de Warin (1642-1643), atelier de Bordeaux (Duplessy, II, 1377).
Poids : 2,56 g.

16 - LV////////.D.G.FR.ET.NAV. REX, tête laurée du Roi à gauche.
+ DOVBLE TOVRNOIS.1643.H, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 15^e type, dit de Warin (1642-1643), atelier de La Rochelle (Duplessy, II, 1377).
Poids : 2,46 g.

17 - LVD.XIII.D.G.F.ET.NAV.REX, buste lauré à gauche.
+ DOVBLE TOVRNOIS.1643. L, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 15^e type, dit de Warin (1642-1643) (Duplessy, II, 1377).
Poids : 2,38 g.

18 - LVD.XIII.D.G.F.ET////////, buste lauré à gauche.
+ DOVB////OVNOIS.164////, trois fleurs de lis posées 2 et 1.
Double tournois, 15^e type, dit de Warin (1642-1643) (Duplessy, II, 1377).
Poids : 2,33 g.

MONNAIES FEODALES

Comté du Poitou

- Alphonse, comte du Poitou (1241-1271)

19 - + ALFVNS COMES. Croix + PICTAVIENSIS, en légende circulaire. Châtel surmonté d'un lis.
Denier (Poey d'Avant, n° 2582 et pl. LV, n° 3).
Poids : 0,81 g.

20 - + ALFVNSVS COMES. Croix + PICTAVIENSIS, en légende circulaire. Châtel surmonté d'un lis.
Denier (Poey d'Avant, n° 2585).
Poids : 1,01 g.

Duché d'Anjou

- Charles II d'Anjou (1285-1290)

21 - + KAROLVS.COMES. Croix cantonnée d'un lis au 2^e.
+ ANDEGAVENSIS. Clef accostée de deux lis verticaux.
Obole (Poey d'Avant, n° 1536 et pl. XXIX n° 4).
Poids : 0,46 g.

Duché de Bretagne

- Jean 1^{er} le Roux, duc de Bretagne (1237-1286)

22 - + IOHANNEX DVX. Croix simple.
+ B RIT ANI E. Ecusson triangulaire de Dreux au franc quartier de Bretagne, à trois mouchetures ovales, placées 2 et 1, coupant la légende et non séparé par un grènetis.
Denier (Poey d'Avant, n° 356 et pl. XI, n° 14).
Poids : 0,88 g.

Abbaye de Saint-Martin de Tours

23 - + S C S MARTINVS. Châtel des Tournois.
+ TVRONVS CIVI. Croix
Denier (Poey d'Avant, n° 1646, pl. XXI, n° 16).
Poids : 0,87 g.

Duché d'Aquitaine

- Henri IV, roi d'Angleterre (1399-1413)

24 - + EN////////ANGLIE. Buste de face tenant une épée.
FRA////DNS////.
Croix coupant la légende, cantonnée de deux léopards et de deux lis.
Hardi (Monnaie très proche du n° 3120 de Poey d'Avant).
Poids : 1,09 g.

Principauté d'Orange

- Frédéric-Henri, prince d'Orange (1625-1647)

25 - + FRED.HENR.D.G.PRI.AV.
Son buste à droite.
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1641. Trois
trèfles simulant des lis, posés 2 et 1.
Double tournois (Poey d'Avant,
n° 4610).
Poids : 2,73 g.

Principauté des Dombes

- Marie, souveraine des Dombes
(1608-1628)

26 - + MARIE.SOVVER.DE.
DOMBES. Son buste à gauche avec une
large collerette.
+ DOVBLE TOVRNOIS. 1626. Trois
lis posés 2 et 1, avec bande pour brisure.
Double tournois (Poey d'Avant, n°
5162).
Poids : 2,24 g.

- Gaston d'Orléans, prince usfruitier
(1627-1650)

27 - // ASTON VSD D LA SOV // // //
Buste drapé à droite.
+ DOVBLE TOVRNOIS 1642. Trois
fleurs de lis posées 2 et 1 sous un lambel.
Double tournois (Poey d'Avant,
n° 5196, variante).
Poids : 2,44 g.

MONNAIES ETRANGERES

Portugal

28 - Denier d'Alphonse III du Portugal
(1248-1279).

29 - Réal de Jean 1^{er} (1383-1433).
Teixeira, IX, 28, variante.

30 - Réal de Jean 1^{er} (1383-1433).
Teixeira, IX, 24.

Baronnie de Vaud

31 - Double tournois de Louis de Savoie
(1302-1350) frappé à Pierre-Châtel.
Imitation du double tournois de Philippe
VI, 3^e et 4^e émission de 1340.